



BOUTIQUES DE CHATEAU-THIERRY

Règlement du jeu de Pâques 2017

Du Vendredi 7 Avril au Lundi 17 avril 2017.

1- ORGANISATION

L'association Boutiques de Château-Thierry, Siren 38795146000014, siège social, Pôle Jean-Pierre Lebègue, 14 rue de la Plaine BP10188 02405 CHATEAU-THIERRY Cedex, organise du 5 au 31 décembre 2016, un jeu gratuit sans obligation d'achat.

2- PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est réservé à toute personne majeure, à l'exclusion des commerçants participant au jeu.

3- MODALITE DE PARTICIPATION

Il suffit de remplir un bulletin de participation dans une des boutiques participantes à l'opération, celle-ci sera reconnaissable par l'affiche : « Les Boutiques de Château-Thierry vous invitent à leur chasse aux œufs dans leur vitrine ! »

4- DEROULEMENT

Chaque bulletin devra être rempli et complété, c'est-à-dire trouver le nombre d'œufs dans 5 vitrines parmi les boutiques participantes. Une fois le bulletin rempli, il suffit de le déposer dans l'urne de la boutique de votre choix.

5- LES LOTS

Un sujet en chocolat sera gagné dans chaque boutique. Le tirage au sort par le commerçant parmi ses bulletins.

2 Gros sujets en chocolat seront gagnés par tirage au sort le 20 Avril 2017 parmi tous les bulletins gagnants de toutes les boutiques participantes.

6- RECLAMATIONS

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de lot.

7- DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet du jeu est disponible au bureau des Boutiques, Pôle Jean Pierre Lebègue, ainsi que dans chaque boutique participante.

Le règlement est soumis à la loi française, et en cas de litige, seul le tribunal d'Amiens est compétent.

Pour l'association :

Les Co-présidents

Philippe SUROWKA

Dominique CHOPIN